

P.V. n° 9

**Président** : M. CURIDA.

**Présents** : MM. BORDIER – DEMARQUE.

**Administratifs** : MM. MOUTHAUD – LE MIGNOT.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr) , le droit d'examen étant de 114 euros.*

*Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).*

## COUPE NATIONALE FUTSAL

### **FINALE REGIONALE**

Match n° **30046575** – F.C. Nord 17 / A.J. Aulnaysienne Futsal du 14/12/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 06/01/2025 qui **donne match perdu à l'équipe de l'A.J. Aulnaysienne Futsal (0-3) pour en attribuer le bénéfice à celle du F.C. Nord 17 (3-0) et dit le F.C. Nord 17 qualifié pour le tour suivant, géré par la F.F.F.**

La F.F.F. a été avisée de cette décision.

## COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL



**FÉMININE  
FUTSAL**

**FFF**

## 2<sup>ème</sup> TOUR

La Commission homologue les résultats des **4** matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° **30064590** : Pessac F.C. / S.C. La Bastidienne du 09/01/2025

Courriel du S.C. La Bastidienne du 09/01/2025 à 16h21 informant de son **forfait**.

La Commission déclare le forfait du S.C. La Bastidienne et dit Pessac F.C. qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de **61 euros** pour forfait au S.C. La Bastidienne.

## FINALE REGIONALE

**9** clubs se sont engagés par le biais de Footclubs. L'engagement est gratuit.

Cette **FINALE REGIONALE** sera disputée sous forme d'un **plateau de 4 équipes** avec formule championnat.

**L'équipe classée à la première place de ce plateau final sera qualifiée pour les 1/8èmes de Finale qui seront ensuite gérés par la F.F.F.**

**FINALE REGIONALE – à disputer le samedi 8 février 2025.**

### DEROULEMENT DE LA FINALE REGIONALE

**Plateau : à PESSAC (Gironde) – Salle du COSEC, rue des Resedas.**

Equipes présentes	Département
A. PESSAC F.C.	Gironde
B. BERGERAC PERIGORD F.C.	Dordogne
C. AVIRON BAYONNAIS	Pyrénées-Atlantiques
D. F.C. NORD 17	Charente-Maritime

### **Programme des rencontres (réglementation F.F.F.) :**

**A-B / B-D / C-D / A-C / D-A et B-C**

(Voir tableau des rencontres et résultats).

## Réglementation technique

**Réglementation fédérale** : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2024/2025, complétées par le règlement F.I.F.A.).

**Nombre de joueuses** : Chaque équipe sera composée de 5 joueuses et de 7 remplaçantes, gardienne de but comprise. Pour toutes les joueuses, les remplacements sont volants. Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes.

**Ballons** : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

**Maillots et chaussures** : Chaque club devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçantes et pour respecter les procédures de remplacement.

**Rappel** : **Les protège-tibias, brassard de la capitaine sont obligatoires et les bijoux sont interdits.**

**Secours** : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

### **Qualifications** :

Pour participer à l'épreuve, les joueuses licenciées Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiées pour leur club à la date de la rencontre.

Les joueuses doivent être licenciées Seniors, U20 F. ou U19 F. avant le 1er février de la saison en cours.

Les joueuses licenciés U18 F et U17 F. peuvent également participer à cette Coupe à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.

Les joueuses licenciées U16 F. ne sont pas autorisées à participer à cette Coupe.

Une joueuse ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

Le nombre de joueuses mutées est indiqué à l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

Le nombre de joueuses étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne est limité à 2.

Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueuses.

Quelle que soit la phase concernée, se disputant sous forme de tournois, une joueuse ne présentant pas de licence ne peut participer.

Dans le cadre d'un tournoi, les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables afin de permettre aux équipes de disputer plusieurs matches le même jour.

## Durée des rencontres

Lors de cette **FINALE REGIONALE (plateau à 4 équipes)**, le temps de jeu est de **2 x 10 minutes** (temps **réel** : salle équipée d'un chronométrage électronique).

1 temps mort d'une minute par rencontre et par équipe.

**En cas de résultat nul à l'issue de chaque rencontre**, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but disputée suivant le principe de "**la mort subite**" : arrêt au premier écart constaté à égalité de tirs.

**Arbitrage** : Les **4 arbitres officiels du plateau** seront désignés par la **Commission Régionale d'Arbitrage**. La LFNA prendra en charge les frais d'arbitrage.

**Délégation** : **Deux délégués** (*pouvant être des membres de commission*) **seront désignés sur le plateau** par la Commission Régionale des délégués. La LFNA prendra en charge les frais de délégation.

**Feuilles de matches papier** : Elles seront éditées et expédiées par la LFNA, puis retournées impérativement sous 24 heures à la Ligue par le club organisateur du plateau.

### **Discipline** :

Dans le cadre des tournois de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2<sup>ème</sup> avertissement ou exclusion directe).

La joueuse exclue ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçantes. Elle sera de plus suspendue automatiquement pour le match suivant de son équipe.

L'équipe peut être complétée après deux minutes de jeu effectif avec l'autorisation du chronométrateur ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueuses et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueuses.

En ce qui concerne les faits disciplinaires non directement liés aux faits de jeu exposés ci-avant, les dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Toutefois, en cas d'incident grave, la Commission d'Organisation est habilitée à prendre toutes mesures conservatoires utiles dans le cadre du tournoi.

Vous trouverez, ci-dessous, le lien concernant la réglementation de la Coupe Nationale Féminine Futsal :

<https://media.fff.fr/uploads/documents/reglement-de-la-coupe-nationale-feminine-futsal-2024-2025.pdf>

Pour info, il est aussi en ligne sur le site de la F.F.F.

**Commission du plateau :** A l'entame du plateau, une commission sera constituée pour trancher les litiges éventuels ou non-prévus par ce règlement technique. Elle aura également toute latitude pour modifier en cas de besoin le déroulement des rencontres ou l'organisation générale du plateau conformément aux règlements généraux et aux décisions en vigueur arrêtées par la section futsal de la LFNA. Elle sera composée des arbitres officiels présents et d'au moins les délégués officiels désignés. Sa décision sera exécutoire immédiatement et sans appel.

## **BAREME DES POINTS**

Résultat	Points
Match gagné à la fin du temps réglementaire	3 Points
Match gagné sur l'épreuve des tirs au but à la suite d'un match nul	2 Points
Match perdu sur l'épreuve des tirs au but consécutivement à un match nul	1 Point
Match perdu à la fin du temps réglementaire	0 Point
Forfait	-1 Point

### **En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte :**

- En premier lieu, du nombre de points obtenus lors du(des) match(es) joué(s) entre les clubs ex-æquo.
- En cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs qui ont opposé les équipes à départager.
- En cas d'égalité de différence de buts lors des matchs disputés entre les équipes ex aequo, du plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matchs joués sur l'ensemble de la poule.
- En cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs, du plus grand nombre de buts marqués.
- En cas d'égalité parfaite, il sera procédé à une séance de 5 tirs aux buts (puis en cas d'égalité : mort subite) pour départager les équipes ex-æquo.

**FINALE REGIONALE** – à PESSAC – Salle du COSEC – le samedi 8 février 2025

Tableau des rencontres et résultats

Match N°	Horaire	Match	Score	Tirs au but
1	13h30	PESSAC F.C. / BERGERAC PERIGORD F.C.		
2	14h15	BERGERAC PERIGORD F.C. / F.C. NORD 17		
3	15h00	AVIRON BAYONNAIS / F.C. NORD 17		
4	15h45	PESSAC F.C. / AVIRON BAYONNAIS		
5	16h30	F.C. NORD 17 / PESSAC F.C.		
6	17h15	BERGERAC PERIGORD F.C. / AVIRON BAYONNAIS		

**FINALE REGIONALE** – à PESSAC – Salle du COSEC – le samedi 8 février 2025

Tableau de classement du plateau

Clubs	Victoires	Nuls avec victoire T.A.B.	Nuls avec défaite T.A.B.	Défaites	Forfaits	Points	Buts Pour	Buts Contre	Différence de buts
Pessac F.C.									
Bergerac P.F.C.									
Aviron Bayonnais									
F.C. Nord 17									

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION DU 28 JANVIER 2025

PAGE 7/8

### CHAMPIONNATS

#### FUTSAL REGIONAL 1

Match n° **29319109** – Poule unique – Les Coqs Rouges Bordeaux / A.J. Aulnaysienne Futsal du 29/11/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 16/12/2024 qui **confirme la décision de la C.R. Futsal pour le report de cette rencontre à une date ultérieure.**

Match n° **29319117** – Poule unique – S.C. La Bastidienne / A.S. Neuvic St-Léon du 20/12/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 17/01/2025 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'A.S. Neuvic St-Léon (0-3, -1 point) sans pour autant en attribuer le bénéfice à celle du S.C. La Bastidienne qui conserve toutefois le bénéfice des points acquis (1 point) et des buts marqués lors de la rencontre (6 buts).**

Match n° **29319124** – Poule Unique – S.C. La Bastidienne / A.B.P. St-Médard en Jalles du 10/01/2025

Match non-joué à la suite du revêtement déclaré impraticable (traces importantes d'humidité) par l'arbitre M. Franck LESAUVAGE.

Cette rencontre a été donnée à jouer le 07/02/2025.

#### FUTSAL REGIONAL 2

[A la suite de la fin de la première phase du championnat Futsal Régional 2 et les classements ci-dessous :](#)

#### CLASSEMENTS PHASE 1

Futsal Régional 2 / Phase 1	Poule A			421332						687			
Classement officiel au 28/01/2025	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 Futsal Club Lg3 1	27	10	9	0	1	0	0	0	0	60	28	32	
2 St Medard Jalles Abp 2	18	10	6	0	4	0	0	0	0	52	33	19	
3 Real Blanquefort 1	18	10	6	0	4	0	0	0	0	47	42	5	
4 Niort Es 1919 1	18	10	6	0	4	0	0	0	0	34	32	2	
5 Futsal 2 Charentes A 1	9	10	3	0	7	0	0	0	0	44	61	-17	
6 Niort St Florent Ua 1	0	10	0	0	10	0	0	0	0	20	61	-41	

  

Futsal Régional 2 / Phase 1	Poule B			421332						688			
Classement officiel au 28/01/2025	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 Moun Futsal Center 1	25	10	8	1	1	0	0	0	0	70	30	40	
2 Mascaret Fc 1	17	10	5	2	3	0	0	0	0	49	33	16	
3 Martignas Illac Fc 1	16	10	5	1	4	0	0	0	0	30	32	-2	
4 Bordeaux Coqs Rouges 2	14	10	4	2	4	0	0	0	0	35	36	-1	
5 Oeyreluy Un. Futsal 1	9	10	3	1	5	1	0	0	0	29	56	-27	
6 Selecao United Artig 2	4	10	1	1	8	0	0	0	0	23	49	-26	

**Ci-après les poules confectionnées pour la seconde phase.**

**Les calendriers ont été envoyés ce jour.**

## FUTSAL REGIONAL 2 – PHASE 2

### POULE A – ACCESSION R1

33. Real Futsal Blanquefort  
33. Futsal Club LG3  
33. F.C. Martignas Illac  
33. A.B.P. St-Médard en Jalles (2)  
33. F.C. Mascaret  
40. Futsal Center Moun

### POULE B – MAINTIEN R2

17. A. Futsal des 2 Charentes  
33. Les Coqs Rouges Bordeaux (2)  
33. Seleçao Un. Artigues P. Bordeaux (2)  
40. Union Futsal Oeyreluy  
79. U.A. Niort St-Florent  
79. E.S. Niort 1919

## REGLEMENTATION

### Seconde phase :

Les 6 meilleures équipes ayant obtenu le meilleur classement dans chacune des deux poules (3 par poule) à l'issue de la première phase sont qualifiées pour disputer la poule d'accèsion en R1. A l'issue de ce nouveau championnat en matchs ALLER/RETOUR, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent directement au championnat R1 (\*).

(\*): Selon les cas de figure mentionnées dans le tableau concernant le championnat Futsal Régional 1 (accèsion en D2), l'équipe classée 3<sup>ème</sup> pourra accéder en R1.

Les 3 dernières équipes (classées de 4 à 6 lors de la première phase) sont qualifiées pour disputer la poule de maintien/rétrogradation. A l'issue de ce nouveau championnat en matchs ALLER/RETOUR, l'équipe classée dernière sera automatiquement rétrogradée en District.

---

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : [competlfna@lfna.fff.fr](mailto:competlfna@lfna.fff.fr) par la messagerie Gmail, seule officielle (**pas de messagerie personnelle**).

---

Le Président,  
**Robert CURIDA**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**